

CSC 2021.020 -- MARCHE PUBLIC RELATIF À LA REDACTION DU CODE BRUXELLOIS DE LA GOUVERNANCE DE LA DONNEE
BB 2021.020 - OVERHEIDSOPDRACHT BETREFFENDE DE OPMAAK VAN HET BRUSSELS WETBOEK GEGEVENSBEHEER

Questions / Réponses

QUESTION (Q)		REPONSE (R)	
A. Dispositions administratives, règlementaires et contractuelles / Administratieve, reglementaire en contractuele bepalingen			
Q1	Dans quelle(s) langue(s) les deliverables sont-ils attendus : en FR et/ou en NL ?	R1	Les déivrables attendus seront rédigés soit en français soit en néerlandais, selon la langue de l'offre introduite par le soumissionnaire.
B. Dispositions fonctionnelles et techniques / Functionele en technische bepalingen			
Q2	Qui doit finaliser en Q1/2022 le livre VII (i.e. partage et réutilisation de la donnée, ce qui	R2	L'actuel adjudicataire et le nouvel adjudicataire prendra en charge la suite (validation externe,...).

	règleme les flux de données vers l'extérieur de l'administration qui collecte les données (autres administrations, citoyens et entreprises) dès lors que le marché ne sera attribué qu'en toute fin de Q1/2022 ?		
Q3	<p>Annexe 2) Dans la légende de l'inventaire, il est indiqué que le poste 1 « production du MVP » comprendrait notamment la « gestion de projet pour la production des écrits (entendu comme production intellectuelle) » ainsi que « l'écriture, la relecture et les corrections suite aux remarques du groupe de travail représentant les destinataires de la réglementation ». Or, ces éléments font partie de postes distincts (respectivement les postes 1.1 et 1.2).</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Comment dans ce cas comprendre les différentes colonnes associées au poste 1 (i.e. temps écoulé, durée, effort, tarif horaire, prix total) ? ⇒ S'agit-il d'intégrer pour le poste 1 le résultat de l'addition des postes 1.1., 1.2 et 1.3 ? 	R3	<p>Ce sont des postes distincts (il est renvoyé à la légende se trouvant dans l'annexe 2 pour les explications concernant les postes) et selon les postes, le prix est soit un prix total soit un tarif horaire.</p> <p>1.1. et 1.2 : prix total</p> <p>1.3. et 1.4 : tarif horaire sur base d'un devis préalable. Il n'est donc, à ce stade, pas possible de déterminer le prix total.</p>
Q4	(Annexe 2) quelle est la différence entre (1) le « temps écoulé » défini comme étant « l'estimation du soumissionnaire pour la réalisation du/des livrable(s) (temps effectivement écoulé à partir du début de mission » et (2) la « durée »	R4	<p>Pour les explications, nous vous renvoyons à la légende se trouvant dans l'annexe 2.</p> <p>Exemple : 1 livre nécessite 400 heures de travail (effort), si une seule personne travaille à la réalisation avec une moyenne de 40h/sem -></p>

	<p>définie pour sa part comme étant le « temps complet demandé pour compléter l'activité, basé sur les ressources allouées » ? Et comment les distinguer de la colonne « Effort » définie pour sa part comme étant la « quantité d'unités de travail pour effectuer l'activité (exprimé en heure de travail) » ?</p> <p>⇒ Est-il possible de donner un exemple concret de ce qui est attendu (à titre illustratif) ?</p>		<p>La durée sera de 10 semaines. Si trois ressources travaillent sur ce même livrable ; la première 40 h/sem et la deuxième et la troisième 20h/sem -> la durée sera de $400/80 = 5$ semaines.</p> <p>Cette durée de 10 semaines pourrait être prolongée en raison de, par exemple, l'onboarding, congés, disponibilités, et ainsi être de 12 semaines. (= temps écoulé).</p>
Q5	<p>(Annexe 2) : il est indiqué dans le CSC que les postes 1.3, 1.4, 2.4 et 2.5 de l'annexe 2 ne sont considérés que sur une base horaire: en d'autres termes, pour ces postes-là il ne faut pas compléter les colonnes « temps écoulé », « durée » et « effort », correct ?</p>	R5	Oui c'est correct
Q6	<p>(Annexe 1) : comment y faire figurer le prix total si les postes 1.3, 1.4, 2.4 et 2.5 de l'annexe 2 ne sont considérés que sur une base horaire?</p>	R6	Il ne faut pas indiquer de prix total pour ces postes vu que la case « prix total » est grisée pour ces postes.